Ateliers du Syndicat Mixte du Beaujolais - 2015. Le Beaujolais en 2040 ?

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Mon bilan des pistes présentées par les participants lors des 4 ateliers de réflexion, Légende : en noir : les questions mises en avant par la communauté de communes Beaujolais Pierres dorées. En brun, mes commentaires et compléments, en vert des mises à jour 2024

Marie-France Rochard (présente dans ces ateliers)

En 2015, on réfléchissait sur la période 2019-2030 alors que le SCOT 2024 se positionne sur la période 2021-2045

- 1) Le développement économique au sens large avec ses différentes composantes :
- Les zones d'activités contraintes dans leur développement par la géographie : vallées inondables, coteaux, zones urbanisées, agriculture ; mais aussi par la réglementation : PIG de la plaine des Chères, PPRI de l'Azergues et de la Saône, et plus globalement la D.T.A. (de l'agglomération lyonnaise)

Zones d'activité que l'on ne doit pas vouloir recopier des vastes plaines de l'Est lyonnais. Le territoire n'y est pas adapté et doit raisonner en **Interscot**.

Le Scot Beaujolais 1999-2030 a prévu des zones d'activité aux surfaces surdimensionnées. Le travail de réflexion pour le nouveau SCOT-Beaujolais devra donner des priorités, sans doute des spécialités, mais aussi des règles à imposer aux investisseurs :

- une implantation plus économe en terrains (bâtiments sur 2 niveaux ou jumelés et/ou parkings enterrés)
 - économe en énergie

(ex : panneaux solaires obligatoires sur les toits de ces bâtiments de type industriels). Cette implantation doit aussi être mieux intégrée dans le paysage et le patrimoine bâti.

- Prendre garde à la qualité agricole des terrains choisis (ex : Les Olmes ; vallée de la Saône...)
- Voir aussi les conséquences de ces lieux d'implantations sur les augmentations de circulation de poids-lourds et autres véhicules
- éviter les vastes entrepôts de logistique positionnés au nord de Lyon.
- Tenir compte des infrastructures existantes.

Réduire les hectares de terrain à utiliser, imposer des contraintes d'environnement et de paysage.

- **Une offre commerciale** à développer pour répondre aux attentes d'une population en évolution, contrainte souvent de se déplacer vers l'agglomération caladoise ou la métropole lyonnaise.

NB : Sauf à habiter dans un centre commercial, on ne peut pas avoir tous les types de marchandises à sa porte. On est forcément obligés de se déplacer (même quand on habite une ville comme Lyon).

Les habitants de la Communauté de communes sont très bien desservis en commerces de toutes sortes, même si beaucoup sont situés dans des Communautés de communes voisines. (ex : Villefranche, Tarare, Ouest lyonnais). Un rayon de 10 à 15 km à parcourir pour les achats importants n'a rien d'excessif, si on garde des commerces de proximité pour la vie courante.

En gros la CCBPD a deux pôles commerciaux sur son territoire : celui de Lozanne-Civrieux, et celui d'Anse-Pommiers (lié à Villefranche). C'est plus que suffisant. Il ne faut plus jouer le jeu des enseignes concurrentes qui vendent les mêmes produits.

- Plutôt qu'autoriser de nouvelles zones commerciales extérieures aux centres bourgs, consolider et améliorer (compléter si nécessaire), celles qui existent en insistant sur une implantation plus économe en terrain (bâtiments sur 2 niveaux ou parkings enterrés)
 - Econome en énergie (ex : panneaux solaires obligatoires sur les toits de ces bâtiments de type industriels) et une construction mieux intégrée dans le paysage et le patrimoine bâti.
 - Eviter surtout de diffuser les commerces de bord de route, qui enlaidissent toute une région.
 - Etablir un règlement de publicité.

Se souvenir que chacune de ces implantations commerciales est consommatrice d'espace agricole et naturel, et que chaque nouvelle implantation entrainerait la fermeture de commerces de proximité.

Viser le zéro hectare supplémentaire de terrain utilisé pour les implantations commerciales jusqu'à 2050.

- **Un tourisme en devenir** avec beaucoup d'atouts mais qu'il convient de développer en dynamisant l'offre.

Le tourisme comme acteur économique

Il y a plus de 25 ans que l'on dit qu'il faut renforcer l'offre touristique, mais rien ne bouge. On confond « animations de villages » destinées à la population locale de proximité, et équipements touristiques structurés destinés à attirer des visiteurs lointains qui séjourneront.

La communauté de communes a d'énormes atouts avec son patrimoine bâti et paysager, ses coteaux et ses vignes : on appelle la région des Pierres dorées « la petite Toscane ».

Elle doit mettre en place un projet de réseau d'équipements attractifs pour la visite et le séjour. De la même façon qu'elle investit et dépense de l'argent pour acheter le terrain et équiper les zones d'activité, avec l'espoir de récupérer en taxes et emplois, elle doit investir dans des équipements, qui lui apporteront à moyen terme notoriété et emplois liés.

Exemples:

- elle est propriétaire de la forêt de La Flachère ; l'Azergues est une vallée qui mériterait d'être valorisée :
- certains grands bâtiments viticoles pourraient être transformés en hôtels ou en restaurants de charme plutôt que divisés en appartements ;

Ateliers du SMB 2015- SCOT et Schémas de référence- CCBPD- Marie-France Rochard-15-10-2015

- la gastronomie lyonnaise gagnerait à s'y diffuser ;
- la curiosité des visiteurs pour le monde viticole pourrait être mieux accueillie collectivement dans des lieux bien équipés pour stages de cuisine, conférences, colloques (ex : friches hospitalières...)
- Aides à la mise en valeur de châteaux privés, maisons fortes, maisons bourgeoises ou rurales...

Mettre en place un véritable plan d'investissement avec des points phares répartis sur le territoire.

Soutenir et expérimenter des initiatives d'activités nouvelles payantes à destination des touristes pour les inciter à séjourner sur place.

- Une agriculture dominée par la viticulture mais avec de nombreux potentiels mais aussi des faiblesses : âge des exploitants, taille des exploitations et renouvellement des générations.

Seul le maintien **d'une agriculture rentable**, soutenue par une politique adaptée, évitera à la communauté de commune de basculer dans le périurbain anarchique.

Partout en France l'agriculture est en crise, confrontée à la concurrence internationale et aux marchés financiers. Les goûts des consommateurs évoluent ; ils sont partagés entre la recherche du produit le moins cher possible et l'exigence de la qualité.

Le renouvellement des générations peut être un facteur favorable pour la diversification dans notre territoire, à la condition que le foncier adapté soit protégé pour cet usage. Il y a beaucoup d'espoir avec la qualité et la diversité des sols reconnues depuis des générations et la proximité de l'agglomération de Lyon.

La géographie ne permet pas des exploitations de grande taille, mais ce n'est pas nécessaire pour le petit élevage, le maraichage, l'arboriculture et la vigne.

La transformation sur place, les circuits courts, la recherche de produits de qualité (en particulier le bio), les ventes directes peuvent maintenir et garantir les niveaux de revenus.

L'accueil touristique peut apporter des revenus complémentaires.

La politique de la communauté de communes et plus largement du SCOT en ce domaine, devra être suffisamment solide et structurée pour s'imposer aux communes et aux propriétaires fonciers.

Aider à la reprise des exploitations et accueillir de nouveaux agriculteurs, soutenir de nouvelles filières, créer des points de vente collectifs.

2) Les déplacements avec deux axes principaux, le val de Saône et la vallée d'Azergues où l'on retrouve autoroute, voie ferrée.

Le territoire est sillonné par un réseau routier dense et de bonne qualité. Par contre, l'offre de transport en commun est très limitée voire inexistante en dehors des deux axes principaux. sans oublier la spécificité de la liaison Villefranche/Tarare par le RD 338 qui n'est plus adaptée au trafic actuel ni aux enjeux de ce territoire (liaison A89-Villefranche).

Ateliers du SMB 2015- SCOT et Schémas de référence- CCBPD- Marie-France Rochard-15-10-2015

Les vallées attirent les grandes infrastructures mais si ces infrastructures : autoroute, LGV ne sont pas connecté au territoire, elles ne sont que nuisances. Quel intérêt d'un barreau autoroutier fermé : A466 alors qu'il pourrait servir de déviation à CHASSELAY au Sud et AMBERIEUX au Nord ?

Deux sujets: **les transports en commun**. Les habitants dispersés dans les bourgs ruraux, où ils sont nombreux à avoir choisi récemment de s'installer, ont besoin de rejoindre leur lieu de travail.

Ce sont des déplacements courts qui se font pour la plupart en voiture. Les dessertes en train sont celles qui sont les plus sûres et arrivent en centre ville. **Cadences à renforcer et amélioration des lignes ferroviaires existantes.**

Le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon ne peut en rien être considéré comme un service supplémentaire pour la communauté de communes, ni même pour le SCOT-Beaujolais en général. Une part infime de la population y résidant gagnerait un peu de temps en prenant le TGV à Roanne plutôt qu'à Lyon, Mâcon ou Le Creusot. Sachant que nous serons nombreux à en subir les nuisances et que nous devrons tous le financer par nos impôts, au détriment d'autres investissements plus utiles.

Note : ce projet de nouvelle ligne à grande vitesse de 14 milliards d'euros devait doubler la ligne Paris-Lyon. Elle devait passer à proximité de Roanne et traverser la région des pierres dorées de Saint-Just d'Avray à Anse.

L'association Bien vivre au Bois-d'Oingt et la Coordination des associations du Beaujolais ont été très actifs en 2011-2012, lors de l'enquête publique sur ce projet.

Ce projet est en sommeil, mais resurgit parfois à la demande de certains élus.

La liaison (Amplepuis)-Tarare-Villefranche par les cars du Rhône ligne 17, se fait par ligne express en 45 minutes, dix à douze fois par jour dans les deux sens, ce qui est bien. Ces cars sont presque vides, sauf les quelques jeunes des lycées et scolaires. Cela laisse supposer qu'il n'y a pas un tel besoin supplémentaire de relier Tarare à Villefranche.

Les routes : Il n'y aura jamais assez de routes pour aller à Lyon avec une circulation fluide, ni jamais assez de places dans l'agglomération pour accueillir toutes ces voitures.

Chaque fois que l'on ouvre une nouvelle autoroute, sensée en particulier dégager le tunnel de Fourvière, du nord vers Lyon (A46, puis A432, puis A89...), dix ans après, elle est saturée, à 90% par la circulation locale.

La liaison A89 vers A6 et A46 va être réglée dans peu de temps. Elle est destinée aux liaisons longues distances, pour éviter de rentrer dans l'agglomération de Lyon. Il est logique qu'elle ne récupère pas la circulation locale, mais c'est une nuisance supplémentaire pour les régions qu'elle traverse. NB la question a été réglée depuis cette date.

La région est déjà très fragmentée par toutes les voies de circulation actuelles. S'il faut bien adapter les voies existantes au nouveau trafic (ex : D 338), il faut avant tout éviter d'attirer de nouvelles circulations et donc éviter l'étalement urbain.

Le schéma prescriptif du SCOT localisant les polarités à proximité des gares avait toute sa légitimité. Le problème, c'est qu'il a mis du temps à s'appliquer et que certaines communes de la communauté de communes, ont déjà dépassé leurs quotas.

Elles ont pris de l'avance, ce que le nouveau SCOT devra prendre en compte pour des prescriptions plus efficaces et non pour passer l'éponge.

Limiter l'étalement urbain pour éviter ou contenir la croissance de la circulation.

3) Une urbanisation qui, après une période de fort mitage, a tendance à se densifier surtout dans la partie Est et Sud.

Si le territoire est peu concerné par les friches industrielles, il l'est en revanche par les friches hospitalières avec les sites de Beaulieu à MORANCE, Bagère à CHARNAY ainsi qu'ALIX et LETRA. Outre la perte de services de santé de proximité, c'est la reconversion de ces grands ensembles qui interpelle.

Urbanisation accélérée ces dix dernières années, qu'il conviendra de mieux contrôler par des prescriptions précises.

Urbanisation que la communauté de communes, avec l'aide du département, de la Région, devra accompagner par une organisation collective de services et équipements de proximité indispensables à ces nouvelles populations (résidentiels pour personnes âgées, maisons médicales, crèches, culture, loisirs, enseignement), ces équipements étant inaccessibles financièrement à de petites communes isolées.

Voir si certaines de ces friches de grands ensembles hospitaliers ne pourraient pas être utilisées dans ce but.

Le tout en raisonnant avant tout en bassin de vie.

4) Un environnement à préserver entre, d'un côté une urbanisation qui consomme de l'espace, des infrastructures qui découpent le territoire, une viticulture en déprise avec des friches, des arrachages, des exploitants moins nombreux pour assurer l'entretien de l'espace rural. La présence des cours d'eaux structurent le territoire : l'Azergues et ses affluents, mais aussi au nord les affluents du Morgon et bien sûr de la Saône. Les rivières et ruisseaux servent de maillage a une trame verte et bleue qui notamment à l'Est, peine à se connecter avec la Dombes.

Oui. Préserver l'environnement bousculé par tout ce qui vient d'être énuméré (l'eau, l'air, la terre, comme le définit l'écologie).

- Mais aussi protéger les paysages, si caractéristiques de cette région vallonnée
- garder et mettre en valeur le patrimoine bâti à la spécificité reconnue,
- respecter dans ce développement urbain l'identité de cette région des Pierres dorées.

Seules une prise de conscience et une organisation collectives le permettront.

Respecter l'identité de ce territoire des Pierres dorées aux qualités reconnues.

Ateliers du SMB 2015- SCOT et Schémas de référence- CCBPD- Marie-France Rochard-15-10-2015

5) Derrière tous ces points, on retrouve le foncier, son utilisation et sa préservation. Toutes les communes se sont dotées de documents d'urbanisme, la D.T.A. couvre la partie Est et Sud du territoire, mais si ces documents préservent, ils ne doivent pas sanctuariser. Ainsi pour le PIG de la plaine des Chères, il devient urgent de le faire évoluer en s'appuyant sur les PENAP. Que dire des grandes infrastructures qui passent en faisant fi de ces documents et sans grande concertation ?

Le problème du foncier est central. Dans la période d'expansion urbaine que nous connaissons, il est sollicité par de nombreux acteurs : promoteurs, investisseurs, lotisseurs, aménageurs.

Ceux-ci trouvent une rentabilité intéressante dans le marché et la demande.

Ils créent des « produits basiques et standards » sur mesure pour des budgets serrés. Ils jouent sur les lois récentes accélérant le traitement des demandes et encourageant la densification.

Ils créent actuellement trop vite, et à bas coût, dans les zones rurales, des lotissements qui seront un jour, l'équivalent des barres d'immeubles de banlieue des années soixante, que l'on est en train de démolir.

Ils jouent sur la crise agricole pour faire miroiter aux propriétaires fonciers des rentabilités inespérées. Tout à coup, le sud du Beaujolais viticole découvre que la vigne n'est plus le socle qui garantissait son économie.

Les communes ne comprennent pas toujours l'intérêt de limiter les constructions et se laissent facilement séduire, sans penser aux moyens qu'elles devront dépenser pour accompagner cette expansion (voiries, réseaux, écoles, services publics, social, sécurité...).

Les documents existants sont bien loin d'être assez prescriptifs et si le SCOT actuel énonce des recommandations, c'est bien souvent avec des nuances et souplesses bien pratiques pour être ignorées ou contournées.

Quant aux PLU, leur qualité dépend de la volonté du maire et de la compétence du bureau d'études. Ils sont très inégaux et sans doute gagnerait-on à des PLUI. Que veulent dire des PLU de communes de moins de 1000 habitants ?

Economiser le foncier. Ne pas le brader : ce qui est rare est précieux.

S'appuyer sur des documents d'urbanisme plus collectifs et plus prescriptifs, prenant en compte l'intérêt général avec un objectif de limiter l'expansion urbaine et de conserver l'identité de ce territoire.